

Présidence,

Vendredi 27 octobre 2017

## INFO PRESSE

-----

### 10<sup>e</sup> comité de suivi sur le partenariat UE - PTOM

**Le 10<sup>e</sup> comité de suivi sur le partenariat UE-PTOM (Union Européenne - Pays et Territoires d'Outre-Mer), organisé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en concertation avec le ministère des Outre-mer, se tiendra mardi 31 octobre à la Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris, de 9 à 11 heures.**

L'événement se fera en présence d'Annick Girardin, ministre des Outre-mer, qui ouvrira les travaux du comité, Philippe Germain, président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Maina Sage, députée de la Polynésie française, et Sosefo Motuku, vice-président de l'Assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna.

*La presse est conviée dès 9 heures pour un tour d'image. À 9 h 30, au départ de la ministre des Outre-mer, un point presse informel est prévu.*

À l'occasion de cette rencontre, différents points seront évoqués :

- le bilan d'étape du partenariat entre l'Union européenne et les PTOM français avec en perspective la période post 2020 relative à l'accord « Post Cotonou »,
- l'assistance financière européenne en faveur des PTOM,
- le renforcement de la participation des PTOM aux programmes de l'UE (Erasmus +, Horizon 2020, etc.)
- le rôle des PTOM dans la politique commerciale de l'UE, leur double appartenance à l'Europe et à leurs régions d'implantation pouvant servir de catalyseur à la politique européenne,
- le statut de fer de lance des PTOM dans la préservation et l'exploitation des océans, alors même que la Commission européenne a décidé, début octobre à Malte, de faire de ce thème l'une des priorités de son aide publique au développement.

Pour mémoire, les règles et procédures définissant l'association PTOM-UE sont établies dans des « décisions d'association outre-mer » (DAO) depuis 1964. La DAO en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 a été adoptée le 25 novembre 2013.

L'Accord de Cotonou entre l'Union européenne (UE) et les 79 pays d'Afrique sub-saharienne, des Caraïbes et du Pacifique, adopté en 2000, arrivera à échéance en 2020. Le mandat de négociation de l'accord « Post Cotonou » sera négocié par les États membres de l'UE début 2018. La Commission européenne prépare par ailleurs le cadre des instruments de financement extérieur pour la période post 2020, et présentera sa proposition mi 2018.

**Contact sur place :** Chloé Calvignac, correspondante pour le suivi des affaires européennes à Paris et Bruxelles. Service de la coopération régionale et des relations extérieures du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie Tel. (+33) 06 86 07 00 58.

*\*\* Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur [gouv.nc](http://gouv.nc) et [lemagdugouv.nc](http://lemagdugouv.nc) \*\**